

**DECRET N° 2007-233 DU 31 MAI 2007**

Portant approbation du Programme du « Fonds Spécial Investissement/Loterie Nationale du Bénin » pour l'année 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2006-616 du 23 novembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 89-165 du 08 mai 1989 portant approbation des Statuts de la Loterie Nationale du Bénin ;
- Sur** proposition du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 28 mars 2007 ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvé, le Programme d'Emploi du « Fonds Spécial Investissement/Loterie Nationale du Bénin pour l'année 2007 » institué en vertu de l'article 3 du Décret n° 89-165 du 08 mai 1989 portant approbation des Statuts de la Loterie Nationale du Bénin.

Ledit programme concerne :

ORDRE	PROJETS	BENEFICIAIRES	EVALUATION	COUT
1	Construction d'un module de trois classes avec bureau, magasin et latrines plus équipement	Département de l'Atacora	25.000.000	25.000.000
2	Construction d'un module de trois classes avec bureau, magasin et latrines plus équipement	Département de l'Ouémé	23.000.000	23.000.000
3	Fonds National pour le Développement du Sport et des Activités de Jeunesse (FNDSAJ)	Ministère de la Culture, des Sports et Loisirs	10.000.000	10.000.000
4	Fonds pour la Promotion de l'Excellence	Institut National de Mathématiques et de Sciences Physiques (MSP)	12.000.000	12.000.000
5	Construction de hangars dans le marché de Tchaourou	Commune de Tchaourou	15.000.000	15.000.000
6	Suivi des projets	Direction Générale LNB	3.527.530	3.527.530
<b>TOTAL</b>				<b>88.527.530</b>

**Article 2 :** Ce programme, d'un montant total de quatre vingt huit millions cinq cent vingt sept mille cinq cent trente (88.527.530) francs CFA, sera financé par prélèvement sur le « Fonds Spécial Investissement/L.N.B ».

**Article 3.-** Parmi ces projets, ceux qui sont relatifs à la construction d'infrastructures seront inscrits au Programme d'Investissements Publics (P.I.P.).

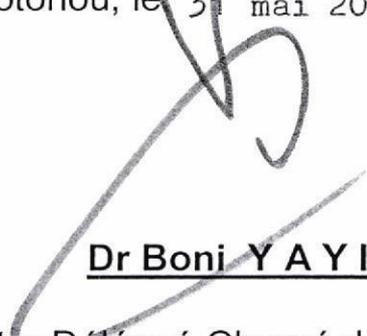
**Article 4.-** Au cas où les infrastructures ou équipements ci-dessus programmés auraient obtenu entre temps un autre financement, le crédit alloué pourra être transféré, sur décision de la Loterie Nationale du Bénin, à un autre projet d'utilité publique au profit de la même collectivité, et ce conformément aux dispositions régissant le Fonds Spécial Investissement/Loterie Nationale du Bénin.

**Article 5.-** Tout financement dont la consommation n'aurait pas démarré dans un délai d'un an à compter de la date de signature du présent décret sera annulé.

**Article 6. –** Le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

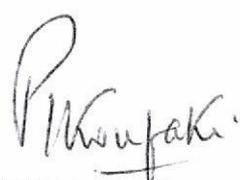
Fait à Cotonou, le 31 mai 2007

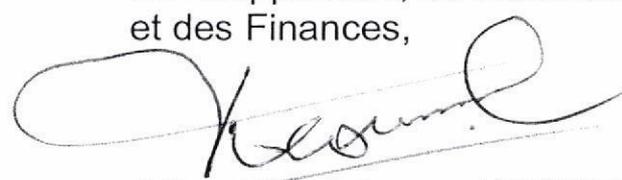
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
**Dr Boni Y A Y I.-**

Le Ministre du Développement,  
de l'Economie, et des Finances,

Le Ministre Délégué Chargé du  
Budget auprès du Ministre du  
Développement, de l'Economie  
et des Finances,

  
**Pascal Irénée KOUPAKI.-**

  
**Albert Sègbégnon HOUNGBO.-**

**AMPLIATIONS :** PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDEF 4  
MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 21 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-  
DGDDI 5 BN-DAN-DLC- 4 GCONB-DCCT-INSAE IGE 4 BCP-CSM-3 UAC-  
UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP 3 LNB 1 JO 1.-